Commune Hautefort
Conseil Municipal du 20 Mai 2025
2025 - 048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq
Le 20 Mai à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **14 mai 2025**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : CASSIOPEA – Modification convention de partenariat

Vu la délibération 2021 – 165 du 06 décembre 2021 validant le partenariat avec CASSIOPEA

Considérant la convention de partenariat signé le 07 décembre 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est partenaire des services de téléassistance de CASSIOPEA depuis fin 2021. Lors de la signature, il était prévu que la commune participe financièrement à hauteur 27,30 € pour toute nouvelle adhésion des administrés ne bénéficiant d'aucune aide (APA, caisse de retraite…).

De nouvelles offres de téléassistance avec de nouveaux tarifs sont proposés et pour cela, il y a lieu de valider un avenant avec CASSIOPEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avenant n°01 proposé par CASSIOPEA,
- **RENOUVELLE** sa participation de **l'offre essentielle** à **30 €uros** pour tout nouvel adhérent de la commune de Hautefort Saint-Agnan non aidé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➢ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 21/05/2025
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20250520-2025-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.